

Délibération n° 2026-06-25

Objet : Approbation de la participation du CCAS à la réponse à l'Appel à Projet Européen « Stimuler l'innovation à l'échelle locale »

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Pierre BEAUFARON, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE, Madame Mireille MALECOT donne pouvoir à Madame Julie BELLENGER.

Excusé -e-s : Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Fannie MALATERRE.

Secrétaire de séance : Madame Maud LARZILLIERE

Mesdames, Messieurs,

L'Initiative Urbaine Européenne (IUE ou EUI) a lancé début 2026 son 4e Appel à Projets d'Actions Innovantes : "Stimuler l'innovation à l'échelle locale" afin d'aider les collectivités locales à concevoir et tester de nouvelles solutions pour répondre à des défis locaux urbains concrets. Ce 4e appel vise à financer des projets urbains innovants qui ne restent pas au stade de la conception, mais sont testés sur le terrain.

L'Initiative urbaine européenne souhaite aussi que ces projets laissent une trace durable dans l'administration locale : nouvelles compétences, nouvelles méthodes de travail, partenariats locaux solides.... L'objectif est de soutenir des projets dotés d'une capacité d'évolution, d'un processus durable ou d'une collaboration solide avec des partenaires locaux, garantissant leur ancrage et leur impact à moyen et long terme. Les projets doivent donc répondre aux critères suivants :

- . Répondre à un défi urbain concret et urgent ;
- . Être porté par un partenariat local solide (services municipaux, acteurs économiques, associations, universités, etc.) ;

Membres	
Présents	13
Procurations	2
Absents	2
Délibéré : adopté à l'unanimité	

- . Proposer une approche nouvelle et efficace par rapport aux pratiques actuelles ;
- . Être réalisable en deux ans, avec des résultats mesurables et visibles.
- . Avoir un potentiel d'évolution.

Un budget maximum de 2 millions d'euros par projet est prévu et les projets doivent se dérouler sur 2 ans : 1^{er} janvier 2027/31 décembre 2028

Depuis 2020 la Ville et de CCAS ont porté et développé une politique de mise à l'abri de manière expérimentale, en réponse à des situations critiques de très grande précarité et en s'appuyant sur des solutions dans l'urbanisme transitoire, en partenariat avec des structures locales de l'hébergement et de la solidarité, voir des collectifs citoyens.

Ainsi, au vu de ses orientations et de ses critères, cet appel à projet représente une opportunité pour la Ville et le CCAS de structurer, développer et renforcer la politique d'hébergement/mise à l'abri.

C'est pourquoi la Ville (direction Démocratie et Coopérations) pilote une réponse à cet appel à projet pour un consortium d'acteurs opérationnels :

Des acteurs de l'hébergement et de la solidarité : Foyer Notre Dame des Sans Abri, Alynea, Le Mas, l'ALPIL,

- . Des chercheurs : CNRS, Modus Opérandi
- . Des architectes : Architectes sans frontières
- . Un réseau européen : la Fédération européenne des organisations nationales œuvrant auprès des personnes sans-abri (FEANTSA)

Le CCAS est engagé au premier plan dans ce projet qui contribuera à consolider son dispositif de mise à l'abri d'un public en grande précarité. Les financements demandés permettront :

- . Par du temps d'ingénierie de mieux coordonner les acteurs locaux dans une démarche commune de prise en compte des populations les plus exclues des droits et des réponses existantes.
- . Par de l'investissement d'améliorer les conditions de vie sur différents sites gérés par le CCAS et des associations partenaires.
- . Par la recherche de structurer des pratiques professionnelles auprès de personnes en très grande précarité et privées de droits.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le président du CCAS, ou son représentant, à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à Projet Européen Urban Initiative et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire au dépôt ou suivi du dossier.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 11 juin 2026

Le Président

Cédric Van Styvendael



Accusé de réception en préfecture
069-266910181-20260611-2026-06-25-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026